

Bulletin Municipal



Edition Spéciale Eau

Ce bulletin spécial vise à informer les Tourouzelloises et les Tourouzellois des dernières dispositions prises par votre Conseil municipal en particulier lors de sa réunion du lundi 13 novembre 2023. Il a pris en compte tous les éléments dont il dispose y compris les factures et devis ainsi que les différentes annonces faites par les participants et a décidé en conséquence :

- 🇪 D'une part, de mettre en œuvre la solution « Forage des Jeïches suivi de chloration et de nanofiltration » et d'en confier la maîtrise d'œuvre à la société Be MEA de M. Laurent Santamaria ;
- 🇪 D'autre part, de fixer le prix du m3 d'eau et d'assainissement à 7,32 € redevances comprises.

Le Conseil municipal est parfaitement conscient des difficultés que peut occasionner cette hausse importante du tarif de l'eau et de l'assainissement ; mais, il a aussi le devoir d'établir une vérité des coûts et le souci de ne pas mettre en péril les finances de la commune. En toute transparence, vous trouverez donc ci-après des considérations techniques liées au puits des Tuileries et au forage des Jeïches et la justification des décisions prises notamment sur un plan financier.

Situation du Puits des Tuileries et conséquences actuelles

Les faibles pluies que nous connaissons depuis mi-octobre n'ont eu aucune conséquence sur le niveau d'eau dans le puits. Celui-ci stagne aux environs de -5 m, pour une lame d'eau comprise entre 60 et 70 cm.

En conséquence la rotation des camions de Veolia se poursuit au rythme de 8 à 9 rotations par jour, 5 à 6 jours par semaine.

Comme annoncé par M. Sébastien Gasparini, Conseiller départemental, le Département va se substituer à Veolia pour assurer le transport de l'eau. Aux environs du 15 novembre, un camion équipé d'une cuve de 10 m3 effectuera 6 rotations par jour, 6 jours par semaine, soit 60 m3/jour.

Le Département réalise un effort conséquent qui mérite d'être salué puisqu'il prend à sa charge le transport de l'eau dans sa globalité : achat de la cuve, installation sur le camion, prise en charge du salaire du chauffeur et du gas-oil.

Une convention à ce sujet, entre le Département et la commune a été signée le 30 octobre 2023.

La consommation d'eau du village a sérieusement diminué depuis la réunion du 19 octobre. Elle se situe aux environs de 80 m3/jour. Le complément de 20 m3/jour pour couvrir les besoins de la population devrait pouvoir être assuré par le puits des Tuileries. Si tel n'était pas le cas, Veolia assurerait le transport d'eau nécessaire.

Solution de secours

Deux solutions de secours pouvaient être envisagées pour pallier les difficultés du puits des Tuileries :

- 🇪 L'une aurait consisté à se brancher sur les forages du Département qui alimentent les communes d'Argens et Roubia. Cette solution aurait eu l'immense avantage d'anticiper la conduite à créer en provenance du karst de Pouzols en créant une canalisation susceptible également d'alimenter la commune d'Homps et peut-être les communes alimentées par le captage de la plaine des Plôts, Castelnau, Escales, Montbrun, Roquecourbe et Puichéric. Cette solution n'a pas été approfondie en raison des délais nécessaires à sa réalisation. En effet, pour ce faire, il eut été nécessaire de définir une implantation optimale de la canalisation, recueillir, l'accord des propriétaires des terrains traversés, de faire procéder à l'enregistrement des servitudes de passage... sans compter les délais incompressibles du chantier. La mise en œuvre de cette solution était incompatible avec la recherche d'une certaine sécurité dans l'approvisionnement en eau avant l'été 2024.
- 🇪 L'autre largement évoquée lors de la réunion du 19 octobre dernier est celle qui a été retenue consiste à mettre en service le forage des Jeïches. Cette solution n'est envisageable qu'à condition d'éliminer en grande partie les sulfates présents pour ramener leur teneur à moins de 250 mg/litre. C'est celle qui a été retenue par votre Conseil municipal et pour laquelle, il a désigné le cabinet Be MEA de Narbonne comme maître d'œuvre. Un dossier de demande d'autorisation définitive du forage va devoir être constitué et soumis à l'avis de l'hydrogéologue agréé qui sera désigné par l'ARS. Toutefois, la mise en service du forage sera possible sans attendre le terme de la procédure, DUP et enquête publique.

Ainsi, tout en respectant les délais d'appel d'offres imposés par le code des marchés publics, une mise en service du forage devrait être possible avant l'été 2024.

Fixation du prix du m3 d'eau

Votre conseil municipal, lors de sa réunion du 13 novembre dernier, a décidé de répercuter intégralement les surcoûts déjà enregistrés ou à venir sur le prix du m3 d'eau.

Les surcoûts connus s'établissent comme suit :

Curage du puits des Tuileries	765 €
Essais de pompage et analyses de l'eau du forage des Jeïches Interprétation	12 820 €
Transport par citernes	76 876 €
Coût total des factures d'eau acquittées depuis la mi-août, liées au surcoût	90 461 €

Surcoûts à venir (en 2024) :

Transport d'eau par citernes (*)	30 000 €
Remboursement des emprunts à souscrire (**)	10 000 €
Amortissement	7 500 €
Frais de maintenance	6 000 €
Facture EDF	2 000 €
Total du surcoût à venir	55 500 €

Observations sur les surcoûts à venir :

(*) : Il est vraisemblable qu'en l'absence de pluies significatives pendant l'hiver qui pourraient entraîner une insuffisance de production du puits des Tuileries, la municipalité doit faire appel à des transports d'eau par une société privée. Les 30 000 € constituent une provision pour cela.

(**) : Ce montant de remboursement se décompose en deux volets :

- 1) pour 7 000 € pour le remboursement d'un prêt relais souscrit dans l'attente de la réception des subventions annoncées le 19/10 de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental (80 % au total) ;
- 2) pour 3 000 € de remboursement d'emprunt souscrit pour financer les 20% d'autofinancement de la commune nécessaires à la réalisation de l'équipement des Jeïches.

Enfin, l'hypothèse a été prise de considérer que la commune de Lézignan-Corbières, qui offre l'eau gratuitement, continuera à ne pas la facturer.

Calcul de l'impact des surcoûts par m3 d'eau

La consommation d'eau facturée sur le village s'établit à environ 27 000 m3/an.

Surcoûts connus : Aussi, les factures déjà acquittées relatives à ce surcoût s'élèvent à 3.35 €/m3 si le remboursement à la commune se fait sur un an et à 1,67 €/m3 s'il se réalise sur 2 ans. C'est cette deuxième option qui a été validée par le Conseil municipal.

Surcoûts à venir : Le surcoût attendu de 55 500 € sur un an induit un surcoût au m3 de 2,05 €/m3.

Au total, le surcoût validé par le Conseil municipal s'élève à 1,67 + 2,05 = 3,72 €/m3

Impact sur le prix du m3 d'eau :

	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Prix de l'eau	1.71 € / m3	(1,71 + 3, 72) 5,43 €/m3
Prix de l'assainissement	1.39 € / m3	1.39 €/m3
Redevances / m3 (0,28 + 0,15 + 0,06)	0,50 €/m3	0,5 €/m3
Prix total du m3	3,60 €/m3	7,32 €/m3

Relevés des compteurs d'eau

Le conseil municipal, conscient que certains pourraient avoir du mal à gérer leurs factures d'eau seulement deux fois par an, a décidé de procéder à l'avenir, au relevé des compteurs 3 fois/an.

Les prochains relevés débiteront en semaine 46 comme annoncé sur Panneau Pocket. La facturation à laquelle ils donneront lieu s'effectuera selon les anciens tarifs.

Les nouveaux tarifs ne s'appliqueront qu'aux consommations enregistrées entre le relevé de cette semaine et le prochain qui devrait avoir lieu fin mars/début avril 2024.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.